
 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> 	FICHE DE POSTE
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Conseiller pédagogique départemental ASH-BEP (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves handicapés et élèves à besoins éducatifs particuliers)
@ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	<p style="text-align: center; color: red;">Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection ou PPCR</p> <p style="text-align: center;">⚠ Le dossier de candidature doit passer par voie hiérarchique pour tous les postes sollicités avant communication le 26/04/2019 à la DPE1D</p>

Placé sous l'autorité du Vice-Recteur, le Chargé de mission, CPD pour l'éducation inclusive promeut et développe les orientations éducatives ministérielles et académiques dans les établissements, il participe à la mise en œuvre du projet académique en matière d'école inclusive et développe des partenariats interministériels et avec les collectivités territoriales.

Textes de références :

Loi du 11-2-2005 Article L : 111-1 du code de l'éducation ainsi que les articles L.112-1, L 112-2, L112-2-1, L351-1 du code de l'éducation codifiés aux articles D.351-3 à D.351-20 du code de l'éducation.

Analyser et programmer

- Construire un programme académique pour école inclusive sur 4 ans (objectifs, budget et indicateurs) déclinant le plan ministériel « ensemble pour l'école inclusive » et s'inspirant des 46 recommandations du CNCPH pour une école inclusive.
- Traiter les problématiques relatives à la gouvernance, aux textes réglementaires et à leur dimension inclusive (veille juridique et documentaire), à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, des professeurs et des personnels d'encadrement dans le champ de l'ASH.

S'assurer de la continuité des parcours et préparer l'insertion

- Assurer la continuité du parcours de l'élève en poursuivant l'organisation du maillage du territoire académique et de la carte des formations, mais aussi en contribuant à favoriser la diversité des poursuites d'études jusqu'à l'insertion professionnelle (développer les ULIS lycée, aider à la mise en place des attestations de compétences CAP, augmenter l'offre de CAP aux élèves sortant d'ULIS collège, lien avec SAIO, CIO, MLDS, Université...).
- Contribuer au pilotage des dispositifs d'insertion professionnelle (PRITH, mission locale...) des élèves en situation de handicap en améliorant le multi-partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Renforcer et développer les partenariats

- Développer le partenariat avec les services des autres ministères, le conseil départemental, les communes, les centres de formation, les associations sur la question de l'école inclusive et développer des projets communs (notamment ARS et secteur médico-social).
- Participer à la structuration et à la gestion de la MDPH (COMEX du GIP) en construisant des outils communs (ex : critères d'attribution des AESH...) et en impulsant la mise en place de la RAPT (réponse accompagnée pour tous).

Améliorer et diversifier les modes de scolarisation

- Etudier en lien avec l'IEN ASH la mise en place d'UEMA, UEAA (plan autisme), SAPAD, UEE (unité d'enseignement externalisée), PIAL (AESH), d'« acteurs d'accessibilité » (recommandations n°37) et PEDT inclusifs ; structure et formaliser le temps partagé.
- Implémenter le guide *Qualinclus* (*Qualinclus* est un outil au service d'une éducation inclusive et de qualité, mis à

la disposition des établissements du second degré. Il a pour objectif de déployer une démarche participative et réflexive afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap).

Mieux informer, former et accompagner les enseignants et les personnels d'encadrement

- Proposer une stratégie académique de communication, d'information et de formations dans le domaine de l'ASH en utilisant les référentiels *RGAA* et *Accessiweb* (site internet, carte et annuaire des partenariats, supports d'information à l'intention des familles, ...).
- Mettre en place des formations à destination des prescripteurs de demandes d'orientation notamment l'encadrement.
- Contribuer à former les acteurs et les partenaires.
- Elaborer la mise en place d'une formation CAPPEI en lien avec l'ESPE Réunion-Mayotte.

Compétences requises :

- Exerçant les missions de conseil technique au sein du département, de réelles capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont souhaitées.
- La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Savoir élaborer, concevoir et rédiger des projets à l'échelle du département, être apte à l'analyse et à la synthèse sont également nécessaires à l'exercice de ces missions.

Profil attendu et certifications requises :

- Excellente connaissance du système éducatif, du secteur médico-social et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'ASH en tant qu'enseignant, formateur ou cadre.
- Compétences dans le domaine de la formation et du pilotage de projets.
- Capacités rédactionnelles et de synthèse.
- Connaissances juridiques et réglementaires.
- CAFIPEMF, CAPPEI et/ou DDEEAS souhaités.
- Grille indiciaire et bonifications en rapport avec les certifications détenues.

Contact : LES IEN des circonscriptions concernées.